

**Calendrier des stages programmés à l'ISST
 à la demande de Force Ouvrière, au cours du 1^{er} semestre 2019**

Dates	Durée	Intitulé	Interlocuteur OS	Enseignant(s)
Semaine 7 : Du lundi 11 au vendredi 15 février 2019	5 jours	Formation de formateurs	Didier Porte, Valérie Pontif, Département Formation des Militants Syndicaux - AFIP	Anne Muller
Semaine 8 : Du lundi 18 au vendredi 22 février 2019	5 jours	Le CSE	Karen Gournay, Catherine Maillard, Département de la négociation collective et des rémunérations	Dorothee Gaire- Simonneau et Joseph Morin
Semaine 11 : Du lundi 11 au vendredi 15 mars 2019	5 jours	Le CSE	Karen Gournay, Catherine Maillard, Département de la négociation collective et des rémunérations	Laetitia Driguez et Juan Juan Sebastian Carbonell
Semaine 12 : Du lundi 18 au vendredi 22 mars 2019	5 jours	AFIP-Le licenciement pour motif disciplinaire	Didier Porte, Valérie Pontif et J. Dobise, Département Formation des Militants Syndicaux – AFIP	Non pourvu
Semaine 13 : Du lundi 25 au vendredi 29 mars 2019	5 jours	Formation Professionnelle continue	Michel Beugas, Angeline Ledoux et Youcef Tayeb, Département de l'emploi et de la formation professionnelle	David Soldini IEJ

Semaine 20 : Du lundi 13 au vendredi 17 mai 2019	5 jours	Le CSE	Karen Gournay, Catherine Maillard, Département de la négociation collective et des rémunérations	Christophe Vigneau
Semaine 21 : Du lundi 20 au vendredi 24 mai 2019	5 jours	Droit de la consommation	Nathalie Homand, Flavien Bilquez	Dorothee Gaire- Simonneau
Semaine 27 : Du lundi 1er au vendredi 5 juillet 2019	5 jours	Distinguer ce qu'est une discrimination pour préparer un contentieux (Niveau 1)	Béatrice Clicq, Gabriel Thoison, Département de l'égalité et du Développement durable	Antonella Corsani et Serge Benest

Informations générales

1. Modalités de transmission des listes de stagiaires

Il est impératif de faire parvenir à l'ISST la liste des stagiaires **au minimum 6 semaines** avant le premier jour du stage afin de respecter les délais légaux (dépôt de la demande écrite d'autorisation d'absence auprès de l'employeur), mais aussi pour un bon fonctionnement interne de l'Institut (logistique administrative, hôtelière, de restauration, etc.).

2. Effectif minimum

Tout stage programmé doit rassembler un effectif minimum de 15 stagiaires. Des exceptions peuvent être prévues lorsque la part des travaux pratiques est importante - nécessitant un travail en faible effectif - ou encore en raison de la spécificité du groupe (membres d'un CA, d'un service) dont la composition ne permet pas de rassembler 15 stagiaires.

Il est impératif de prévoir **une marge d'inscrits supplémentaires** qui permettront de pallier les désistements de dernière minute et de maintenir le stage à l'effectif prévu.

3. En cas d'annulation

Toute annulation de stage doit-être indiquée à l'ISST, par l'autorité syndicale responsable du stage, **par courriel au plus tard 5 semaines** avant le début du stage.

4. **Contacts utiles**

Directrice : Nicole Maggi-Germain, dirisst@univ-paris1.fr

Responsable administratif : François Nurit, francois.nurit@univ-paris1.fr

Coordinatrice des stages : Marie-Anita , stages-ISST@univ-paris1.fr

Antonella Corsani : a.corsani@samizdat.net

Laetitia Driguez : Laetitia.Driguez@univ-paris1.fr

Anne Muller : anne.muller@univ-paris1.fr

Christophe Vigneau : christophe.vigneau@univ-paris1.fr

Jean-Marie Monnier : Jean-Marie.Monnier@univ-paris1.fr

Joseph Morin : josephantoine.morin@gmail.com

Dorothée Gaire-Simonneau : Dorothee.Simonneau@univ-paris1.fr

Serge Benest : serge.benest@gmail.com

Agnès Le Tollec : agnes.letollec@orange.fr

Sebastian Carbonell : sebastian.carbonell@gmail.com

Karim Elhacoumo : Karim.Elhacoumo@etu.univ-paris1.fr